

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 07 février 2019 à 18 heures 15 minutes  
salle du conseil municipal

## Présents :

M. BILLIET Hervé, M. BOCCALINI Luc, Mme MAIGNAN Christelle, M. MERCIER Gérard, Mme NOEL Patricia, M. PIERRE Gérard, M. REGNIER Jean-Paul, M. VILLAUME Guy

## Procuration(s) :

Mme MENUSIER Edwige donne pouvoir à M. REGNIER Jean-Paul, M. MULLER Christian donne pouvoir à M. BILLIET Hervé

## Absent(s) :

M. CONTET Jean-François, Mme PIDANCIER Isabelle

## Excusé(s) :

Mme AZOUZ Moufida, Mme GOSSE Carole, Mme MENUSIER Edwige, M. MULLER Christian

Secrétaire de séance : Mme NOEL Patricia

Président de séance : M. REGNIER Jean-Paul

## 2019 01 : Approbation du compte-rendu de la séance du 17/12/2018

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité

## 2019 02 : Construction de la salle multifonctions : demandes de subventions

Le Maire présente le coût prévisionnel de réalisation de la salle multifonctions dans son avant-projet définitif comprenant l'utilisation de matériaux biosourcés et une toiture de panneaux photovoltaïques, qui ressort à 1 579 362 € TTC dont 1 326 830 € TTC pour les travaux, le surplus correspondant aux honoraires, assurances, frais de raccordement et divers.

Il est proposé de solliciter les financeurs suivants pour la construction de la salle multifonctions suivant le plan de financement ci-dessus :

- l'Etat : DETR 2019 - axe 3 - bâtiments et équipements des collectivités - opération 3.1 : construction et rénovation des bâtiments et équipements des collectivités - taux d'intervention : 70 % des travaux HT,
- Communauté d'agglomération : Fonds de concours 2019 - montant maximum de 30 000 €
- tous les financeurs potentiels pour le projet dont la Région et le Département.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide le montant du projet, autorise le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour 70% du montant subventionnable, la Communauté d'Agglomération au titre du fonds de concours, l'ensemble des financeurs potentiels et le mandate pour signer tout document de nature à mener à bien cette affaire.

## 2019 03 : Construction de la salle multifonctions : financement

Afin de financer en particulier la construction de la salle multifonctions, le Maire indique qu'un prêt doit être souscrit, la Commission de finances a fixé le montant à 850.000.€.

La Banque des Territoires, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel ont adressé leurs propositions.

L'offre la mieux disante et la mieux adaptée, retenue par la Commission des Finances, émane du Crédit Mutuel pour un prêt à long terme sur 25 ans au taux fixe de 1,60%.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal confirme la proposition de la Commission des Finances et autorise le Maire à souscrire le prêt auprès du Crédit Mutuel.

#### **2019 04 : Compensation au défrichage**

Gérard MERCIER indique que l'ANDRA a procédé à des défrichements dans le cadre du projet CIGEO. Des plantations compensatoires lui sont donc imposées, et l'ANDRA a fait un appel à candidature pour rechercher des sites. Notre commune a été retenue pour une surface de reboisement à 4,30 ha.

En conséquence il vous est demandé :

- de confirmer la candidature de la commune pour des travaux de reboisement sur la surface retenue de 4,30 ha dans la forêt communale de Mussey,
- d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant au dossier

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces propositions.

#### **2019 05 : Achat de matériel**

Le Maire indique qu'une administrée propose à la vente un radiateur d'occasion, du même type que ceux installés au foyer communal de Mussey. Ce dernier sera installé dans le bureau du local technique en remplacement des anciens radiateurs très énergivores

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'acquérir ce matériel sous garantie au prix de 300 € (valeur à neuf de 600 €).

#### **2019 06 : Remplacement de poteaux incendie**

Le Maire rappelle que par délibération du 17/12/2018 le Conseil Municipal a validé le remplacement de deux poteaux d'incendie hors d'état de fonctionnement situés route de Bar à Bussy et rue des Dames à Mussey. Il s'avère que le poteau situé rue Basse à Bussy est également défectueux.

Après avoir entendu le Maire en ses explications, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire la dépense correspondant au remplacement de ces trois poteaux au budget 2019 et mandate le Maire pour solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la DETR et du GIP.

#### **2019 07 : Mise à disposition d'un copieur aux associations**

Après en avoir débattu, compte tenu du fait que le copieur mis à disposition aux associations est en panne, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les conventions réglant les relations entre la Commune et les associations comme suit :

##### **Article Reprographie**

*"L'association a la possibilité d'effectuer des photocopies au secrétariat de mairie. Le nombre de photocopies ne doit pas excéder 1 000 photocopies par année, l'association doit en fournir le papier.*

*Le président de l'association ou une personne nommément désignée par lui est autorisé à les effectuer, dans les temps et heures impartis à savoir les mardis après-midi et les samedis entre 8h et 9h, ceci afin de ne pas perturber le travail et l'organisation des secrétaires.*

*Chaque photocopie sera facturée au coût de revient. Celui-ci sera précisé dans le document de comptabilité qui sera rempli à chaque utilisation de la photocopieuse*

*Un document de comptabilité sera à remplir à chaque utilisation de la photocopieuse.*

*Le paiement sera annuel et retiré de la subvention".*

##### **Article : ordures ménagères**

*"L'association a l'obligation de récupérer les déchets qu'elle produit lors des activités ou manifestations qu'elles soient hebdomadaires ou exceptionnelles. Les salles communales n'étant plus équipées de bacs à ordures ménagères, aucun déchet ne doit rester dans et aux abords des salles après l'occupation".*

#### **2019 8 : Facturation du chauffage aux locataires**

Afin de répondre aux attentes des locataires des logements communaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de facturer les charges de chauffage par une avance répartie sur 11 mois et une régularisation sur le 12<sup>ème</sup> mois.

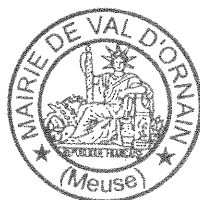
## **2019 09 : Règlement intérieur des affouages**

Sur proposition de Gérard MERCIER, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter le règlement des affouages d'un article visant à exclure les candidats qui n'auraient pas réalisé correctement les travaux attendus l'année précédente.

### **Informations diverses :**

- Grand débat national : une séance sera organisée le 1<sup>er</sup> mars 2019 au foyer communal à Mussey.
- Arrêté municipal déneigement et désherbage des trottoirs,
- Journée citoyenne le 2 mars pour la remise en état du coteau derrière le local technique à Bussy. Un flash info en précisera les modalités.
- Appels téléphoniques malveillants au secrétariat : consigne est donnée aux secrétaires de raccrocher immédiatement et sans commentaires. Le maire reste disponible pour recevoir, sur rendez-vous, les habitants qui le souhaitent.

La séance est levée à 20 heures



Fait à VAL D ORNAIN  
Le Maire,